

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 6 février 2014

Conseillers communautaires en exercice : 139

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h35.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI, Mme Geneviève VERRON Avanne-Aveney : M. Laurent DELMOTTE, M. Jean-Pierre TAILLARD Besançon : M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN, M. Didier GENDRAUD, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au 1.1.2), M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON (jusqu'au 1.1.1), M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 1.1.6), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.1), Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR (à partir du 1.1.1), Mme Nohzat MOUNTASSIR, Mme Jacqueline PANIER, Mme Danièle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 1.1.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Nicole WEINMAN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (à partir du 1.1.1), M. Raymond REYLE (à partir du 1.1.1) Champagny : M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : M. Jean-Marie ROTH Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND Dannemarie-sur-Crête : M. Jean-Claude FORESTIER, M. Gérard GALLIOT (à partir du 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (à partir du 1.1.1) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.1) Fontain : M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Mme Françoise GILLET (jusqu'au 1.2.4), M. Claude PREIONI (jusqu'au 1.2.4) Gennes : Mme Marysè MILLET Grandfontaine : M. François LOPEZ (à partir du 1.1.1) La Chevillotte : M. Jean PIQUARD La Vèze : M. Jacques CURTY Mamirole : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.5), M. Robert POURCELOT Marchaux : M. Bernard BECOULET, Mme Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT, M. Denis JOLY Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ (représenté par M. Hervé TOURNOUX) Montferand-le-Château : M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1), M. Gérard VALLET (à partir du 3.3) Nancray : M. Jean-Pierre MARTIN, M. Daniel ROLET Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Bernard BOURDAIS Osselle : M. Jacques MENIGOZ Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, Mme Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Jacques COINTET (représenté par M. Thierry RUFFIN), M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILLIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET Routelle : M. Claude SIMONIN Saône : Mme Marysè BILLOT, M. Alain VIENNET Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 1.1.1) Vaire-le-Petit : Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : M. Patrick VERDIER

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Teddy BENEATEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-François GIRARD, M. Lazhar HAKKAR, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, M. Jacques MARIOT, M. Michel OMOURI, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Béatrice RONZI, Mme Monique ROPERS, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure : M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Christophe CURTY Champoux : M. Thierry CHATOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Grandfontaine : M. Laurent SANSEIGNE Larnod : Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Michel FAIVRE Roche-lez-Beaupré : M. Jean-Pierre ISSARTEL Thoraise : M. Jean-Michel MAY Torpes : M. Dominique GRUBER Vaire-Arcier : M. Patrick RACINE

Secrétaire de séance : M. Marcel FELT

Procurations de vote :

Mandants : P. BONNET, J. DEMONET, F. FELLMANN, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.3), A. GHEZALI, P. GONON (à partir du 1.1.2), V. HINCELIN (à partir du 1.2.1), B. RONZI (à partir du 1.1.1), Z. YASSIR-COUVAL, B. ASTRIC, P. GUILLAUME, D. HUOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), G. VALLET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), P. BELUCHE, J.M. FAIVRE.

Mandataires : J.M. GIRERD, J.C. ROY, J. PANIER, J.S. LEUBA (à partir du 1.1.3), M.N. SCHOELLER, O. FAIVRE PETITJEAN (à partir du 1.1.2), C. DEVESA (à partir du 1.2.1), M. LOYAT (à partir du 1.1.1), N. GUILLEMET, R. DEMESMAY, A. POIGNAND, F. LOPEZ (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), J.M. CAYUELA (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 3.2), B. BOURDAIS, J.M. BOUSSET.

Délibération n°2014/002400

Rapport n°2.2 - Tramway - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre de la construction du centre de maintenance

Tramway - Avenant n°3 au marché de maîtrise d'oeuvre de la construction du centre de maintenance

Rapporteur : Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission : Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2014 et PPIF 2014-2018 « AP-AE/CP Réalisation de la 1 ^{ère} ligne de tramway » (budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE : 228 M€, valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none">• sur année 2014 : 77 590,33 € HT• sur la période : 77 590,33 € HT (valeur 2009)
Sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018	

Résumé :

Dans le cadre du marché de maîtrise d'oeuvre du centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon, il est proposé de signer un avenant n°3 intégrant, aux missions du titulaire, des honoraires d'études et de suivi complémentaires, dues à des aléas du chantier et à la nécessité d'un marché complémentaire sur l'un des lots de construction du bâtiment.

Cet avenant, d'un montant de 77 590,33 € (valeur avril 2009 - mois M0 du marché) augmente le coût du marché de maîtrise d'oeuvre sur le centre de maintenance de 5,74 %.

Le marché de maîtrise d'oeuvre sur le centre de maintenance du projet de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway a été notifié à la société DRLW, mandataire d'un groupement réunissant également le cabinet OTE INGENIERIE SA, pour un montant total de 1 528 350 € HT, le 21 juillet 2009.

Un avenant n°1, approuvé par délibération du 30 juin 2010 a été signé ; actant le choix d'un tramway sur fer et actualisant l'estimation prévisionnelle des travaux, il est sans impact financier.

Un avenant n°2, approuvé par délibération du 28 juin 2011, a été signé ; il intègre, dans la prestation du maître d'oeuvre, la réalisation de plan sur AUTOCAD des systèmes de courants faibles, sur le bâtiment du centre de maintenance. Il représente une augmentation de 0,66 % du montant initial du marché.

Des travaux supplémentaires, demandés par la maîtrise d'ouvrage ou découlant d'aléas de chantier non prévisibles, nécessitent des prestations d'études et de suivi de réalisation de la part de l'architecte et du bureau d'études techniques. Ces prestations, en rapport avec les avenants signés ou en cours de signature avec les différents titulaires des lots de construction du centre de maintenance, portent sur 645 777, 34 € HT de travaux (10,86 % de taux d'honoraires)
Ces honoraires se montent à 70 134,81 € HT.

Par ailleurs, un marché complémentaire au marché du lot 7 des travaux du centre de maintenance « Plomberie Sanitaires CVC » est rendu nécessaire afin de compléter l'isolation de la station, la ventilation d'un local et le système d'air comprimé ; en cours de consultation et négociation, son montant prévisionnel est de 80 000 € HT.

Dans ce cadre, la mission de la maîtrise d'oeuvre pour la rédaction, l'attribution et le suivi de ces prestations correspond à un montant d'honoraires de 7 455,52 € HT.

Sur ces deux objets, le présent avenant propose une augmentation du marché de maîtrise d'oeuvre du centre de maintenance de 77 590,33 € HT, valeur avril 2009, dont :

- 12 694,80 € HT pour DRLW
- 64 895,53 € HT pour OTE

Après le présent avenant et les deux précédents, déjà actés et signés, le montant total du marché est ainsi porté à 1 616 040,33 € HT, soit 1 932 784,23 € TTC, soit une augmentation de 5,74 % du montant initial du marché.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 janvier 2014, a émis un avis favorable sur cet avenant.

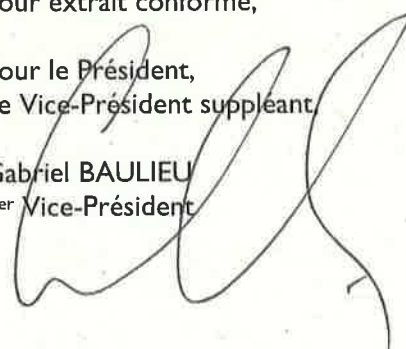
A la majorité, 3 Abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2014 et du PPIF 2014-2018 :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du centre de maintenance,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant et toutes pièces permettant sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à la majorité :

Pour : 109
Contre : 0
Abstentions : 3

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité DRCT
Reçu le 18 FEV. 2014

Avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre de la construction du centre de maintenance - 1^{ère} ligne de tramway du Grand Besançon

Identification de la personne publique qui a passé le marché et du titulaire

Personne publique : Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
4, rue Gabriel Plançon - La City
25043 Besançon Cedex

Titulaire du marché : DRLW
32, rue Victor Schoelcher
38100 Mulhouse

Marché n°09-11 : approuvé par délibération du 25 juin 2009 et notifié le 21 juillet 2009

Objet du marché : Maîtrise d'œuvre de la construction du centre de maintenance - 1^{ère} ligne de tramway.

Montant du marché initial : 1 528 350 € HT soit 1 827 906,60 € TTC

Ce marché a fait l'objet de deux avenants :

- avenant n°1 fixant l'estimation prévisionnelle des travaux sans modification des honoraires,
- avenant n°2 portant sur la saisie informatique des plans liés aux courants faibles du projet de tramway pour un montant de 10 100 € HT, portant le montant total du marché à 1 538 450 € HT, soit 1 839 986,20 € TTC.

I. Objet de l'avenant n°3

L'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre du centre de maintenance de la 1^{ère} ligne de tramway - marché 09-11 - de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon porte sur les éléments suivants :

Honoraires d'études et de suivi pour des prestations complémentaires à la demande de la maîtrise d'ouvrage ou aléas de chantier.

Des travaux supplémentaires demandés par la maîtrise d'ouvrage ou découlant d'aléas de chantier non prévisibles nécessitent des prestations d'études et de suivi de réalisation de la part de l'architecte et du bureau d'études techniques. Les honoraires correspondants se montent à 70 134,81 € HT. Le détail et la répartition de cette somme entre architecte et bureau d'études sont présentés dans le tableau joint.

Honoraires liés à la rédaction, l'attribution et le suivi d'un marché complémentaire pour le lot 7 - Plomberie Sanitaires CVC

Un marché complémentaire au marché du lot 7 des travaux du centre de maintenance a été nécessaire, pour un montant prévisionnel de 80 000 € HT. Dans ce cadre, la mission de la maîtrise d'œuvre pour la rédaction, l'attribution et le suivi de ces prestations correspond à un montant d'honoraires de 7 455,52 € HT. Le détail et la répartition de cette somme entre architecte et bureau d'études sont présentés dans le tableau joint.

II. Montant et modalités de paiement

Le présent avenant porte sur une augmentation du marché 09-II de 77 590,33 € HT, valeur avril 2009, soit + 5,74 %, dont :

- 12 694,80 € HT pour DRLW
- 64 895,53 € HT pour OTE

Le montant total du marché est ainsi porté à 1 616 040,33 € HT, soit 1 932 784,23 € TTC, soit une augmentation de 5,74 % du montant initial du marché.

La répartition entre les membres du groupement est modifiée conformément au tableau joint.

En conséquence, par le présent avenant n°3, le montant du marché de maîtrise d'œuvre sur la construction du centre de maintenance est augmenté de 77 590,33 € HT valeur 2009 (date de valeur du marché initial), soit + 5,74 %

Le titulaire

DRLW

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET